



## **PARTENARIAT OPPQ – REPAR (4.2.1)**

### **OBJECTIFS DU « PROGRAMME DE PARTENARIAT OPPQ – REPAR »**

L'**objectif principal** du « *Programme de partenariat OPPQ – REPAR* » est de promouvoir le développement de la recherche clinique en physiothérapie par une association des programmes de subvention de recherche clinique de l'OPPQ et du REPAR. Les projets de recherche appuyés comportent un fort potentiel d'amélioration de la pratique clinique du milieu auquel les demandeurs sont associés.

**Les objectifs spécifiques** sont de :

1. favoriser des échanges entre l'OPPQ et le REPAR dans le contexte des programmes de partenariat de l'OPPQ et du REPAR dans le but d'encourager les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique à s'impliquer en recherche clinique;
2. stimuler la réalisation de projets cliniques de plus grande envergure en doublant le montant maximal de 7 500 \$ normalement offert en subvention de recherche clinique par l'OPPQ;
3. favoriser des activités de réseautage multidisciplinaires ou multicentriques dans le but de susciter l'émergence de nouvelles problématiques de recherche rencontrant les préoccupations des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique.
4. améliorer la pratique clinique en physiothérapie par le développement, le transfert et/ou l'appropriation des connaissances.

### **CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

1. Être membre régulier ou associé de l'OPPQ;
2. être membre clinicien, étudiant ou associé du REPAR;  
(note : dans l'éventualité où le physiothérapeute ou le thérapeute en réadaptation physique n'est pas membre du REPAR, une demande d'adhésion au REPAR doit être faite simultanément à la demande de subvention. L'attribution d'une subvention OPPQ - REPAR sera conditionnelle à son acceptation comme membre du REPAR);
3. détenir au moins un diplôme de 2<sup>e</sup> cycle (maîtrise); ou posséder une expérience équivalente en recherche<sup>1</sup>;
4. présenter une demande de projet clinique en tant que demandeur principal (premier auteur de la demande) en équipe avec un ou des cliniciens ou chercheurs;
5. ne pas détenir simultanément une autre subvention de l'OPPQ
6. lettre d'appui témoignant de l'engagement du milieu à mettre en place des actions visant à soutenir l'équipe de recherche et à encourager l'utilisation des données probantes issues du projet.

### **CRITÈRES D'ÉVALUATION**

1. La pertinence et l'originalité du projet vis-à-vis les orientations de la recherche de l'OPPQ et du REPAR;
2. la qualité scientifique du projet;
3. le potentiel de retombées du projet sur la pratique clinique en physiothérapie;
4. la faisabilité du projet : ressources humaines et matérielles, calendrier;
5. la démonstration de réseautage multidisciplinaire ou multicentrique sera un atout;

---

<sup>1</sup> Le candidat qui ne détient pas de maîtrise doit démontrer clairement dans son CV qu'il a une expérience équivalente. Les projets de recherche auxquels il a participé dans les cinq dernières années doivent être détaillés de même que son rôle, ses réalisations (publications, présentations, rédaction d'un rapport de recherche) et le temps consacré à chacune de ses activités.

6. la démonstration qu'une équipe solide a été mise sur pied impliquant des expertises cliniques et de recherche sera un atout;
7. Qualité du plan de transfert et d'appropriation des connaissances;
8. la qualité du dossier du demandeur;
9. la démonstration que le demandeur principal (physiothérapeute ou thérapeute en réadaptation) a un rôle prépondérant dans la réalisation du projet.

### **ENGAGEMENT DU RÉCIPIENDAIRE**

1. Présenter les résultats dans le cadre d'un congrès de l'OPPQ avec publication du résumé dans la revue professionnelle de l'Ordre;
2. Présenter les résultats à l'équipe clinique et ou de direction du milieu clinique associé au demandeur;
3. rédiger un article dans la « Chronique des récipiendaires » dans la revue professionnelle de l'Ordre;
4. identifier les sources de financement (organismes subventionnaires : OPPQ et REPAR) lors de présentations ou publications des résultats du projet subventionné;
5. déposer un rapport d'étape scientifique et financier 12 mois après le début du projet de recherche et un rapport final 3 mois après la fin du projet de recherche. Le rapport final devra inclure les retombées scientifiques telles que les abrégés, communications, articles, subventions subséquentes, s'il y a lieu. De plus, le récipiendaire s'engage à communiquer les retombées ultérieures au dépôt du rapport final.

### **PROCESSUS D'ÉVALUATION**

Les demandes seront évaluées par un comité bipartite composé de représentants des deux organismes partenaires. Ce comité siège de façon *ad hoc*.

L'éligibilité de la candidature sera déterminée par les représentants des organismes partenaires et non par les membres du comité bipartite. Les demandes acheminées au comité bipartite seront toutes éligibles.

Le comité bipartite est composé de trois (3) membres, dont un (1) du Conseil scientifique du REPAR (un membre clinicien, membre régulier ou étudiant ayant un diplôme de doctorat), d'un (1) membre du sous-comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions du Comité de recherche clinique en physiothérapie de l'OPPQ et d'un (1) membre de l'OPPQ ayant une expérience en recherche reconnue.

L'un des trois membres du comité d'évaluation sera désigné à titre de président du comité après entente entre la présidence du Conseil scientifique du REPAR et la présidence du comité de recherche clinique de l'OPPQ selon le principe d'alternance entre les deux organismes partenaires.

Les candidats qui soumettent une demande de fonds, qu'ils soient retenus ou non, recevront une copie de l'évaluation de leur dossier et le sommaire du président du comité bipartite.

### **PRÉSENTATION DES DEMANDES**

Un original et trois copies de la demande, le formulaire de signatures et les CVs doivent être envoyés par la poste ou déposés au Bureau de coordination du Réseau.

La demande (**maximum de 6 pages**) doit présenter, dans un texte à interligne simple en Times New Roman 12, et marges de 2.54cm (n'incluant ni le budget, ni les références bibliographiques), les éléments suivants :

- La pertinence et l'originalité du projet proposé par rapport au programme et aux orientations de recherche du REPAR et de l'OPPQ;

- La nature ou l'absence de chevauchement entre le projet soumis et d'autres projets ayant obtenu un financement antérieur du REPAR, de l'OPPQ ou d'autres organismes subventionnaires;
- La démonstration du réseautage en précisant la diversité et la complémentarité des disciplines ou méthodologies utilisées pour réaliser le projet soumis;
- La pertinence et l'originalité du projet proposé par rapport à la pratique clinique en physiothérapie et/ou en adaptation-réadaptation;
- La description claire d'un objectif réaliste, de la population à l'étude (critères d'inclusion et d'exclusion), de la méthode proposée, des plans d'analyse, de transfert et/ou d'appropriation des connaissances.

La demande doit comporter une courte liste bibliographique des références les plus pertinentes. La demande doit proposer un échéancier et une ventilation budgétaire pour l'utilisation des fonds.

La demande doit être accompagnée d'un CV (activités des cinq dernières années seulement) de chacun des auteurs de la demande décrivant les diplômes obtenus, bourses et distinctions reçues, expérience professionnelle et de recherche, formation continue, communications orales et écrites, et activités au sein de l'Ordre. Un CV préparé pour un organisme subventionnaire reconnu (ex: FRSQ, FQRSC, IRSC ou FQRNT) peut être employé.

Aucune annexe autre que le budget et les références ne sera transmise aux évaluateurs.

## **MONTANT**

Le montant maximal est de 15 000 \$ (7 500 \$ OPPQ + 7 500 \$ REPAR), non renouvelable. La durée maximale du projet est de deux (2) ans, débutant à la date d'émission du chèque.

L'obtention de la subvention sera conditionnelle à la présentation d'une attestation de conformité en éthique émise par un comité d'éthique de la recherche. L'attestation peut être fournie *à priori* ou *à posteriori*.

Les fonds non utilisés au terme de l'étude seront retournés à part égale à chacun des deux organismes subventionnaires (OPPQ et REPAR).

## **CONDITIONS RELATIVES AUX DÉPENSES**

Un montant maximal de 30 % de la portion de l'OPPQ, maximum 2 250 \$, peut être alloué pour le salaire du demandeur afin de le libérer de certaines de ses activités cliniques courantes pour que celui-ci effectue des tâches relatives au projet de recherche

## **DATE LIMITE DE SOUMISSION DES DEMANDES POUR L'ANNÉE 2012-2013**

Trois (3) copies de la demande complète doivent nous parvenir par la poste ou être déposées au Bureau de coordination du Réseau avec le formulaire disponible sur le site Web du REPAR [www.repar.ca](http://www.repar.ca) au plus tard le **27 février 2012 à 16h00** (le cachet de la poste en faisant foi).